

## Etats financiers annuels de SICAV

### **SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **7 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

#### **BILAN ARRETE AU 31-12-18 (Exprimé en dinar Tunisien)**

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1-</b>	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>24 361 347</b>	<b>23 606 324</b>
	Actions et valeurs assimilées		1 511 252	1 309 101
	Obligations et valeurs assimilées		22 850 095	22 297 223
<b>AC2-</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>6 061 085</b>	<b>17 208 044</b>
	Placements monétaires	<b>4.3</b>	5 944 436	16 503 821
	Disponibilités		116 649	704 223
<b>AC4-</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>4.5</b>	<b>29 851</b>	<b>411 404</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>30 452 283</b>	<b>41 225 772</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1-</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>30 825</b>	<b>37 936</b>
<b>PA2-</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>35 929</b>	<b>125 035</b>
	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>66 754</b>	<b>162 971</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1-</b>	<b>Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>29 119 004</b>	<b>39 573 853</b>
<b>CP2-</b>	<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 266 525</b>	<b>1 488 948</b>
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		178	19
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 266 347	1 488 929
	<b>ACTIF NET</b>		<b>30 385 529</b>	<b>41 062 801</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>30 452 283</b>	<b>41 225 772</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-01-2018 au 31-12-2018**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	<b>Exercice clos le 31/12/2018</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2017</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2 1 249 491</b>	<b>1 254 930</b>
Dividendes	63 816	41 730
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 185 675	1 213 200
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4 709 492</b>	<b>1 054 033</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 958 983</b>	<b>2 308 963</b>
Charges de gestion des placements	4.9 (339 810)	(428 808)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>1 619 173</b>	<b>1 880 155</b>
Autres charges	4.10 (63 158)	(169 429)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 556 015</b>	<b>1 710 726</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(289 668)	(221 797)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 266 347</b>	<b>1 488 929</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	289 668	221 797
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	36 796	(216)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(15 678)	62 966
Frais de négociation de titres	(1 434)	(1 735)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 575 699</b>	<b>1 771 741</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01-01-2018 au 31-12-2018**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	<b>Exercice clos le 31/12/2018</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2017</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 575 699</b>	<b>1 771 741</b>
Résultat d'exploitation	1 556 015	1 710 726
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 796	(216)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15 678)	62 966
Frais de négociation de titres	(1 434)	(1 735)
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>(1 204 189)</b>	<b>(1 589 861)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(11 048 782)</b>	<b>7 095 675</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>64 969 541</b>	<b>103 114 897</b>
Capital	62 812 824	99 978 737
Régularisation des sommes non distribuables	835	66 338
Régularisation des sommes distribuables	2 155 882	3 069 822
<b>b / Rachats</b>	<b>(76 018 323)</b>	<b>(96 019 222)</b>
Capital	(73 282 767)	(92 993 857)
Régularisation des sommes non distribuables	(5 426)	(72 835)
Régularisation des sommes distribuables	(2 730 130)	(2 952 530)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(10 677 272)</b>	<b>7 277 555</b>
<b>ACTIF NET</b>		
en début de l'exercice	41 062 801	33 785 246
en fin de l'exercice	30 385 529	41 062 801
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
en début de l'exercice	382 504	314 898
en fin de l'exercice	281 306	382 504
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>108,015</b>	<b>107,352</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,24%</b>	<b>3,76%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-18**

### **1-Présentation de la société**

SICAV AXIS TRESORERIE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n° 01/2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

SICAV AXIS TRESORERIE est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

### **2- Référentiel d'élaboration des états financiers annuels**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-18 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- Principes comptables appliqués**

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV AXIS TRESORERIE figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31/12/2018.

Au 31/12/2018, la société SICAV AXIS TRESORERIE ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

##### 4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2018 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 24 361 347 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-18	% de l'actif
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>14 207</b>	<b>1 490 330</b>	<b>1 511 252</b>	<b>4,96%</b> (*)
FCP AXIS AAA	3 259	339 036	339 249	1,11%
MCP SAFE FUND	1 328	150 025	154 862	0,51%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9 620	1 001 269	1 017 141	3,34%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>268 400</b>	<b>22 184 278</b>	<b>22 850 095</b>	<b>75,04%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>7 440</b>	<b>7 243 268</b>	<b>7 437 361</b>	<b>24,42%</b>
BTA_5.5%_03/2019	685	699 385	709 713	2,33%
BTA 6% JUIN 2021	505	495 618	512 280	1,68%
BTA 5.6% AOÛT 2022	1 600	1 549 760	1 611 102	5,29%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	157 473	0,52%
BTA 6% JUIN 2023	100	95 950	99 291	0,33%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	559 109	1,84%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 788 393	12,44%
<b>Emprunt National</b>	<b>60</b>	<b>2 355</b>	<b>2 436</b>	<b>0,01%</b>
EMP NAT 2014/A	28	63	69	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	2 292	2 367	0,01%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>260 900</b>	<b>14 938 656</b>	<b>15 405 249</b>	<b>50,59%</b>
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	300 000	303 892	1,00%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 006 741	3,31%
AB 2008_20A_21/05	3 000	150 000	155 178	0,51%
AB09/B_15A_30/09	5 000	199 850	202 855	0,67%
AB2010_15A_31/08	10 000	466 260	475 542	1,56%
AB2017_5A_30/04	10 000	796 000	828 593	2,72%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	160 000	167 939	0,55%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	125 000	129 506	0,43%
ATBSUB17/A_7A_15/03	16 000	1 600 000	1 687 741	5,54%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	40 000	41 514	0,14%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	180 000	186 582	0,61%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	300 000	309 271	1,02%
ATL2018-1_7A_8.5%_170718	5 000	500 000	515 649	1,69%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	240 000	248 119	0,81%
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	20 000	1 600 000	1 655 794	5,44%
ATTIJARI_LEASE2018-1_5A_8,2%_15/06	2 000	200 000	207 189	0,68%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	20 000	800 000	833 848	2,74%
BH09/B_15A_31/12	5 000	230 500	230 527	0,76%
BHSUB2015_7.5%_7A	11 600	926 200	959 538	3,15%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	300 000	311 678	1,02%
BTE2009_10A_15/09	5 000	50 000	50 621	0,17%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	42 806	43 092	0,14%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	60 000	60 164	0,20%

CIL2014/1_5A_15/07	4 000	80 000	82 146	0,27%	
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	1 000	80 000	84 208	0,28%	
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01	1 500	150 000	150 000	0,49%	
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	320 000	333 544	1,10%	
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	300 000	309 406	1,02%	
HL 2018-01 5A-8.3%	2 000	200 000	207 932	0,68%	
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	80 000	83 613	0,27%	
STB08/2_16A_18/02	10 000	437 500	457 258	1,50%	
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	40 000	42 126	0,14%	
TL2014-2_5_7.55%	2 000	40 000	40 113	0,13%	
TLSUB2018_7A_17/01_TMM+3%	5 000	500 000	500 000	1,64%	
UIB09/1_15A_17/07	38 000	1 518 860	1 549 620	5,09%	
UIB09/1_20A_17/07	3 000	165 000	168 554	0,55%	
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	148 500	151 699	0,50%	
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	362 180	368 663	1,21%	
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2 500	250 000	264 795	0,87%	
<b>Intérêts intercalaires</b>			<b>5 048</b>	<b>0,02%</b>	
INT INTERC EO CIL 2018/1			1 673	0,01%	
INT INTERC EO TLSUB 2018			3 375	0,01%	
<b>Total</b>	<b>282 607</b>	<b>23 674 609</b>	<b>24 361 347</b>	<b>80,00%</b>	

(\*) 4,97% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2017	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2018
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>1 298 122</b>	<b>1 233 181</b>	<b>1 031 866</b>	<b>1 040 972</b>	<b>(9 106)</b>	<b>1 490 330</b>
FCP AXIS AAA	296 853	583 314	531 057	541 131	(10 074)	339 036
MCP SAFE FUND	-	150 025	-	-	-	150 025
AL HIFADH SICAV	-	499 841	500 809	499 841	968	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 001 269	-	-	-	-	1 001 269
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>21 757 779</b>	<b>4 058 450</b>	<b>3 625 379</b>	<b>3 631 951</b>	<b>(6 572)</b>	<b>22 184 278</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>7 564 883</b>	<b>487 250</b>	<b>801 044</b>	<b>808 865</b>	<b>(7 822)</b>	<b>7 243 268</b>
BTA_5.5%_03/2019	1 021 000	-	313 744	321 615	(7 872)	699 385
BTA 6% JUIN 2021	495 618	-	-	-	-	495 618
BTA_6.1%_10 NOVEMBRE 2021	-	487 250	487 300	487 250	50	-
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	154 515	-	-	-	-	154 515
BTA 5.6% AOUT 2022	1 549 760	-	-	-	-	1 549 760
BTA 6% JUIN 2023	95 950	-	-	-	-	95 950
BTA 6% AVRIL 2024	532 405	-	-	-	-	532 405
BTA 6.3% OCT 2026	3 715 635	-	-	-	-	3 715 635
<b>Emprunt National</b>	<b>2 800</b>	<b>-</b>	<b>470</b>	<b>445</b>	<b>25</b>	<b>2 355</b>
EMP NAT 2014/A	126	-	70	63	7	63
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	2 674	-	400	382	18	2 292
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>14 190 096</b>	<b>3 571 200</b>	<b>2 823 865</b>	<b>2 822 641</b>	<b>1 224</b>	<b>14 938 656</b>
AB 2011-1_10A_26092011	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	240 000	-	80 000	80 000	-	160 000



AB_2008_20_A_21/05	165 000	-	15 000	15 000	-	150 000
AB09/B_15A_30/09	233 200	-	33 350	33 350	-	199 850
AB2010_15A_31/08	532 940	-	66 700	66 680	20	466 260
AB2017_5A_30/04	-	995 000	200 000	199 000	1 000	796 000
ATB09/A2_10A_20/05	250 000	-	125 000	125 000	-	125 000
ATBSUB17/A_7A_15/03	1 500 000	100 000	-	-	-	1 600 000
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	60 000	-	20 000	20 000	-	40 000
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	240 000	-	60 000	60 000	-	180 000
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
ATL2018-1_7A_8.5%_170718	-	500 000	-	-	-	500 000
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	320 000	-	80 000	80 000	-	240 000
ATTIJARI LEASE2018-1_5A_8.2%_15/06	-	200 000	-	-	-	200 000
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	2 000 000	-	400 000	400 000	-	1 600 000
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	1 200 000	-	400 000	400 000	-	800 000
BH09/B_15A_31/12	269 000	-	38 500	38 500	-	230 500
BHSUB2016-1_7.4%_5A	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
BHSUB2015_7.5%_7A	-	926 200	-	-	-	926 200
BTE2009_10A_15/09	100 000	-	50 000	50 000	-	50 000
BTK2012-1_7A_15/11	85 596	-	42 855	42 791	64	42 806
BTK2014-1_7.35%_5A	120 000	-	60 000	60 000	-	60 000
CIL2014/1_5A_15/07	160 000	-	80 000	80 000	-	80 000
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	100 000	-	20 000	20 000	-	80 000
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01	-	150 000	-	-	-	150 000
HL 2015-01 7A-7.85%	400 000	-	80 000	80 000	-	320 000
HL 2016-01 5A-7.65%	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
HL 2018-01 5A-8.3%	-	200 000	-	-	-	200 000
M.LEASING 2012_7A_6.5%	120 000	-	40 000	40 000	-	80 000
SERV2012_5A_6.9%_22032013	40 000	-	40 000	40 000	-	-
STB08/2_16A_18/02	500 000	-	62 500	62 500	-	437 500
TL2013-2_5A_7.35%	80 000	-	40 000	40 000	-	40 000
TL2014-2_5_7.55%	80 000	-	40 000	40 000	-	40 000
TLSUB2018_7A_17/01_TMM+3%	-	500 000	-	-	-	500 000
UIB09/1_15A_17/07	1 772 320	-	253 460	253 460	-	1 518 860
UIB09/1_20A_17/07	180 000	-	15 000	15 000	-	165 000
UIB09/1_20A_17/07C	162 000	-	13 500	13 500	-	148 500
UIB2011-1_20A_26082011	390 040	-	28 000	27 860	140	362 180
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	250 000	-	-	-	-	250 000
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	40 000	-	40 000	40 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>23 055 901</b>	<b>5 291 631</b>	<b>4 657 245</b>	<b>4 672 923</b>	<b>(15 678)</b>	<b>23 674 609</b>

#### 4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le 31/12/2018	clos le 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	63 816	41 730
Revenus des BTA	376 563	452 407
Revenus des obligations	809 112	760 793
<b>Total</b>	<b>1 249 491</b>	<b>1 254 930</b>

#### 4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 5 944 436 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts et dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>1 866 138</b>	<b>1 927 883</b>	<b>6,33%</b>
CD_BTE_500_350J_10.25%_080819	463 751	477 319	1,57%
CD_BTE_500_350J_9.5%_230519	466 179	486 278	1,60%
CD_BTE_500_360J_10.25%_050819	462 812	477 687	1,57%
CD_UFACTOR_500_270J_9.5%_170519	473 396	486 599	1,60%
<b>Dépôt à terme</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 016 553</b>	<b>13,19%</b>
AB_4000_121J_5.9%_31032019	4 000 000	4 016 553	13,19%
<b>Total</b>	<b>5 866 138</b>	<b>5 944 436</b>	<b>19,52%</b>

#### 4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	-	94 516
Revenus des certificats de dépôt	308 469	471 960
Revenus des dépôts à terme	142 665	172 301
Revenus compte courant rémunéré	105 275	47 091
Revenus des prises en pension	153 083	268 165
<b>Total</b>	<b>709 492</b>	<b>1 054 033</b>

#### 4.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 29 851 DT au 31-12-2018 contre 411 404 DT au 31-12-2017 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	29 851	11 404
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_100J_300917	-	150 000
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_130J_301017	-	250 000
<b>TOTAL</b>	<b>29 851</b>	<b>411 404</b>

#### 4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 30 825 DT au 31-12-2018 contre 37 936 DT au 31-12-2017.

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Gestionnaire	24 841	32 002
Dépositaire	5 984	5 934
<b>TOTAL</b>	<b>30 825</b>	<b>37 936</b>

#### 4.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 35 929 DT au 31-12-2018 contre 125 035 DT au 31-12-2017 :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>
Commissaire aux comptes	13 042	15 099
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	3 648	4 444
Jetons de présence	5 000	4 999
Publications	2 860	3 115
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
TCL	566	451
Autres créditeurs divers	20	20
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	86 114
<b>TOTAL</b>	<b>35 929</b>	<b>125 035</b>

#### 4.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (10 677 272) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(10 454 849)
Variation de la part Revenu	(222 423)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(10 677 272)</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

**Capital au 01-01-2018**

Montant:	39 573 853
Nombre de titres :	382 504
Nombre d'actionnaires :	554

**Souscriptions réalisées**

Montant:	62 812 824
Nombre de titres émis :	607 122
Nombre d'actionnaires nouveaux :	143

**Rachats effectués**

Montant :	73 282 767
Nombre de titres rachetés :	708 320
Nombre d'actionnaires sortants :	207

**Capital au 31-12-2018**

Montant :	29 103 911(*)
Nombre de titres :	281 306
Nombre d'actionnaires :	490

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de l'exercice</b>	<b>29 103 911</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	36 796
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-15 678
Régularisation des SND	(4 591)
Frais de négociation de titres	(1 434)
<b>Capital au 31/12/2018</b>	<b>29 119 004</b>

#### 4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à 339 810 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	333 860	422 908
Rémunération du dépositaire	5 950	5 900
<b>Total</b>	<b>339 810</b>	<b>428 808</b>

#### 4.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du CAC	10 922	17 810
Redevance CMF	37 096	46 990
TCL	3 747	4 509
Frais de publicité	4 590	6 205
Charges diverses	6 566	7 800
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	237	86 114
<b>Total</b>	<b>63 158</b>	<b>169 428</b>

### 5. Autres notes aux états financiers

#### 5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 333 860 DT TTC au titre de l'exercice 2018.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

- SICAV AXIS TRESORERIE dispose d'un compte client auprès de BMCE Capital Securities.

## 5.2 Données par action et ratios pertinents

<b>Données par action</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Revenus des placements	6,964	6,036	4,772	5,805	4,229
Charges de gestion des placements	-1,208	-1,121	-0,913	-1,103	-0,882
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,756</b>	<b>4,915</b>	<b>3,859</b>	<b>4,702</b>	<b>3,347</b>
Autres charges	-0,225	-0,443	-0,203	-0,201	-0,158
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,531</b>	<b>4,472</b>	<b>3,656</b>	<b>4,501</b>	<b>3,189</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,030	-0,580	0,316	-0,496	0,362
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,501</b>	<b>3,893</b>	<b>3,972</b>	<b>4,005</b>	<b>3,551</b>
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	-0,056	0,165	0,312	0,116	-0,174
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,131	-0,001	-0,381	0,066	0,260
Frais de négociation des titres	-0,005	-0,005	-0,008	-0,011	-0,001
<b>+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,070</b>	<b>0,160</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,170</b>	<b>0,085</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>5,601</b>	<b>4,632</b>	<b>3,579</b>	<b>4,671</b>	<b>3,274</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>0,070</b>	<b>0,160</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,170</b>	<b>0,085</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,016	-0,017	-0,047	-0,022	-0,003
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,054</b>	<b>0,143</b>	<b>-0,124</b>	<b>0,148</b>	<b>0,082</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>3,892</b>	<b>3,972</b>	<b>4,005</b>	<b>3,552</b>	<b>3,612</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>108,015</b>	<b>107,352</b>	<b>107,289</b>	<b>107,446</b>	<b>106,845</b>

  

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,91%	0,92%	0,92%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,36%	0,20%	0,17%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,17%	3,64%	3,68%	3,33%	3,69%

## 5.3 Événements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 11/04/2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27/05/2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *SICAV Axis Trésorerie*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *30 385 529 DT*, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à *1 266 347 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV AXIS TRESORERIE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Autres obligations légales et règlementaires**

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2018, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 10,31% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au 31 décembre 2018, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des liquidités et quasi liquidités à hauteur de 19,9% se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Tunis, le 12 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AMC ERNST & YOUNG**  
**Fehmi LAOURINE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.  
Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.  
Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2018. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société SICAV AXIS TRESORERIE envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, se présentent comme suit en dinars :

	<b>Administrateurs</b>	
	<b>Charge 2018</b>	<b>Passif au 31/12/2018</b>
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 avril 2019  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AMC ERNST & YOUNG**  
**Fehmi LAOURINE**